

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KÖRAFORM A 60 A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Construction de moules et de modèles
Adhésifs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur

CHT Germany GmbH
Bismarckstraße 102
72072 Tübingen
Allemagne
Tel.: +49 7071 154 0
info@cht.com

CHT Switzerland AG
Kriessernstrasse 20
9462 Montlingen
Suisse
Tel.: +41 71 763 88 11
info.switzerland@cht.com

Importateur : -
-
-
-
-
-

Service responsable : CHT Germany GmbH
CHT Switzerland AG
Sécurité du Produit
sds.germany@cht.com
sds.switzerland@cht.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1 703 527 3887 CHEMTREC (International, 24 heures)
0800 564 402 CHEMTREC (Suisse, 24 heures)

STIZ / CSIT
145

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Polymère de silicone réticulante par addition

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification conformément au CLP/GHS	Concentration (% w/w)
--------------	--------------------------------	--	--------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version 5.0 Date de révision: 02.02.2024 Date d'impression: 03.02.2024 Date de dernière parution: 11.07.2022
Date de la première version publiée: 10.04.2014

	Numéro d'enregistrement		
quartz (SiO ₂)	14808-60-7 238-878-4	STOT RE 1; H372 (Poumons)	>= 30 - < 50
silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6 272-697-1	STOT RE 2; H373 (Poumons) EUH066	>= 10 - < 20
octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List)	556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 01-2119529238-36	Flam. Liq. 3; H226 Repr. 2; H361f Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 0,025 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau éliminer avec un drap ou du papier.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone
Dioxyde de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz ou les vapeurs.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

locales.

Respecter les prescriptions officielles locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter la formation d'aérosols.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Toujours recueillir dans les récipients correspondant au récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec et frais.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre le gel. Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des acides et des bases.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	VME (poussières alvéolaires)	0,15 mg/m ³ (Silice)	CH SUVA
Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 1, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m ³	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérogènes ou mutagènes				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
octaméthylcyclotérasiloxane (REACH SVHC Candidate List)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	73 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	13 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
octaméthylcyclotérasiloxane (REACH SVHC Candidate List)	Eau douce	1,5 µg/l
	Eau de mer	0,15 µg/l
	STP	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,54 mg/kg poids sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	41 Aliments mg / kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances solides avec des valeurs limites à l'origine d'une préparation liquide ne provoquent pas de pollution chimique (exposition) sur le lieu de travail, car elles ne se présentent pas sous forme respirables. Une exposition peut avoir lieu sous distribution type aérosols ou après séchage du liquide, dans ce cas il est éventuellement constaté un retour à une forme solide fine. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes (EN 166)

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : > 0,5 mm

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Les temps de pénétration obtenus conformément à EN 374 Partie III ne sont pas mesurés dans des conditions d'opération normales.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).

Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné A/P
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : pâte

Couleur : beige

Odeur : caractéristique

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : > 400 °C

Température de décomposition : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.

pH : Non applicable substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité
Viscosité, dynamique : 40 000 - 90 000 mPa.s (20 °C)
Brookfield
Broche 6
10 rpm

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : < 100 hPa (20 °C)

Densité : 1,35 gcm³ (23 °C)
Méthode: DIN 53479

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Non applicable

Conductivité : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue si le produit est stocké et manipulé correctement.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle): 4 800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 36 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2 375 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

- Remarques : Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

Composants:

silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice:

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

Résultat : Pas d'irritation de la peau

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Espèce	: Rat
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Composants:

silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Pas d'effet de sensibilisation connu.

Composants:

silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Type de Test	: Test de Maximalisation
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

quartz (SiO₂):

Cancérogénicité - Evaluation : Il existe de nombreuses preuves qu'un risque accru de cancer du poumon est limité aux personnes déjà atteintes de silicose.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire à la fertilité., toxique à la reproduction, catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Poumons
Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

quartz (SiO₂):

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Organes cibles : Poumons
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice:

Voies d'exposition	: Inhalation
Organes cibles	: Poumons
Evaluation	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

quartz (SiO₂):

Inhalation	: Remarques: Le produit peut provoquer une silicose en cas d'exposition à hautes concentrations de poussière pendant longtemps. Les symptômes de silicose se manifestent par une toux prolongée et une dyspnée. Il faut surveiller les activités de travail dans une atmosphère contenant des poussières de quartz. Il existe de nombreuses preuves qu'un risque accru de cancer du poumon est limité aux personnes déjà atteintes de silicose.
------------	--

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	: Le produit est liquide, il n'y a pas de particules de poussière sous une forme respirable.
-----------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. |
| Toxicité pour les microorganismes | : | Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. |

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification. |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,015 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification. |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): >= 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification. |
| Toxicité pour les microorganismes | : | CE50 (boue activée): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution:
5.0	02.02.2024	03.02.2024	11.07.2022
			Date de la première version publiée:
			10.04.2014

Méthode: ISO 8192

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: $\geq 0,0044$ mg/l
Durée d'exposition: 93 jr
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: $> 0,0015$ mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Élimination physico-chimique : Remarques: Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau. Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,98 (21,7 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Conformément à nos connaissances actuelles, le produit ne contient ni de métaux lourds ni d'autres composés de la directive 2000/60 CEE. Etant donné que le produit est insoluble dans l'eau, il n'est pas possible de déterminer de manière analytique les données écologiques telles que p.ex. la biodégradabilité, les valeurs DCO et DBO5.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Les produits qui ne peuvent pas être réutilisés, récupérés ou recyclés doivent être éliminés dans une installation agréée conformément aux réglementations nationales, régionales et locales.
Emballages contaminés	: L'emballage doit être entièrement vidé. Éliminer les emballages non recyclables/recyclables conformément aux réglementations locales.
Code des déchets	: Pour ce produit, il n'est pas possible de déterminer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets, car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet une attribution. Le numéro de code de déchet doit être déterminé avec l'UE en consultation avec l'entreprise d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Segregation group	: -
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : voir chapitre 6 - 8

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): $\leq 3\%$
pas de taxes des COV

Autres réglementations:

Les réglementations locales et nationales doivent être respectées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise ou n'a pas été effectuée pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
2004/37/EC	: Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
CH SUVA	: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

- Conseils relatifs à la formation : Sur la base des informations contenues dans la fiche de données de sécurité et des conditions de travail, les employés doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre du produit. Les règles nationales de formation des employés à la manipulation de substances dangereuses doivent être respectées.
- Autres informations : La classification des propriétés physico-chimiques dangereuses et des dangers pour la santé et l'environnement a été établie à partir d'une combinaison de méthodes de calcul, et si disponibles, des données d'essai.

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifica-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



KÖRAFORM A 60 A

Version	Date de révision:	Date d'impression:	Date de dernière parution: 11.07.2022
5.0	02.02.2024	03.02.2024	Date de la première version publiée: 10.04.2014

tions par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):
1 - 16

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les informations fournies par nos fournisseurs, ainsi que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ont été utilisées pour la préparation de cette fiche de données de sécurité.

Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3 H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.